



---

ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 17 AOÛT 2009 À 19 h 30**

---

## 01 - Ordre du jour

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

## 03 – Consultation publique

Consultation publique concernant le projet de règlement suivant : *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*

03.01 PC-2495C-66-PD1 modifiant le règlement de construction numéro 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'une fondation sur pieux vissés au lieu d'une fondation continue au 50 avenue Winston Circle.

## 05 – Période de questions

## 10 – Réglementation

10.01 Avis de motion pour des règlements à être subséquemment adoptés.

10.02 Adopter le règlement numéro PC-2495C-66 modifiant le règlement de construction numéro 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'une fondation sur pieux vissés au lieu d'une fondation continue au 50 avenue Winston Circle.

10.03 Adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C72 de façon à préciser les usages permis ainsi que le nombre minimal de planchers.

10.04 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 8 avenue Parkdale à Pointe-Claire, la construction d'une nouvelle fondation, ce qui aura pour effet d'augmenter en hauteur et en volume, l'empiètement existant dans la marge avant minimale requise de 7,5 m (24,6') (S. Ray et S. Richmond) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.

10.05 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 5977, autoroute Transcanadienne à Pointe-Claire, l'installation d'une clôture en marge avant secondaire, là où les clôtures ne sont pas normalement autorisées (J. Walter) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.

10.06 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au lot 2 528 891, situé sur l'avenue Hearne à Pointe-Claire, la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,37 m (54") au lieu de la hauteur maximale permise de 1 m (39"), et que ce mur soit à seulement 15 cm (6") de la limite arrière de la propriété au lieu de la distance minimale requise de 1m (39") (Groupe Clé d'Or Prestige Inc.) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.

10.07 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 48, avenue du Golf à Pointe-Claire (Suzanne Lapalme) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*:

- a. un garage détaché, aligné avec la façade avant du bâtiment principal au lieu d'être au moins 4m (13,1') en retrait de ladite façade;
- b. un garage détaché situé à 2,85m (9,35') du bâtiment principal au lieu de la distance minimale requise de 3m (9,8');
- c. un garage détaché d'une hauteur de 7,23m (23,71') au lieu de la hauteur maximale permise de 4,5m (14,7').

10.08 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 218, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore à Pointe-Claire (Nancy Kemp Deakin et John Deakin) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*:

- a) la construction d'un garage de deux étages et d'un passage couvert avec une marge avant de 5,18m (17') au lieu de la marge minimale requise de 18m (59');
  - b) la construction d'un garage de deux étages et d'un passage couvert avec une marge arrière de 0m (0') au lieu de la marge minimale requise de 7,5m (24,6');
  - c) la construction d'un garage de deux étages avec une marge latérale sud de 1,09m (3,58') au lieu de la marge minimale requise de 2,4m (7,87');
  - d) la construction d'un garage de deux étages avec une marge latérale nord de 1,42m (4,66') au lieu de la marge minimale requise de 2,4m (7,87');
  - e) la construction d'un garage de deux étages et d'un passage couvert sur un terrain de remplissage.
- 10.09 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 91, avenue Drayton à Pointe-Claire (Kenneth Mockler et Amanda Hooper) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*):
- a) qu'un porche empiète de 1,83m (6,0') dans la marge avant au lieu de l'empiètement maximal permis de 1,6m (5,2');
  - b) qu'un porche, d'une superficie de 10,24m<sup>2</sup> (110,22pi<sup>2</sup>), empiète dans la marge avant au lieu de la superficie maximale permise d'empiètement de 6m<sup>2</sup> (64,6pi<sup>2</sup>).
- 10.10 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la subdivision d'une propriété existante au 139 avenue Coolbreeze (Michael D. Williams Investments Inc.) (règlement 2628-9).
- 10.11 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 2 avenue Hillside (J. Karpat) (règlement 2628-9).
- 10.12 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'agrandissement du deuxième étage au 111 avenue Windcrest (M. Hunter et J. Sobol) (règlement 2628-9).
- 10.13 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un garage et d'un passage couvert attaché à la maison au 218 chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore (John Deakin) (règlement 2628-9).
- 10.14 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un garage détaché de la maison au 48 avenue du Golf (Suzanne Lapalme) (règlement 2628-9).
- 10.15 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un agrandissement à la maison au 91 avenue Drayton (Kenneth Mockler et Amanda Hooper) (règlement 2628-9).
- 10.16 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à des rénovations extérieures à la propriété au 37 avenue Cartier (Serrurerie Pointe-Claire) (règlement 2628-9).
- 10.17 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle fondation à la maison au 8 avenue Parkdale (S. Richmond & S. Ray) (règlement 2628-9).
- 10.18 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'agrandissement du deuxième étage et rénovations extérieures à la maison au 10 avenue McBride (H. Djellab & S. Djellab) (règlement 2628-9).
- 10.19 Approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 21 juillet 2009.

## 20 – Administration et finance

- 20.01 Adopter et approuver les politiques de gestion des approvisionnements et de services professionnels datés mises à jour en date du 15 juin 2009.
- 20.02 Autoriser la participation de M. Joseph Licata, Chef de division - Parcs et Horticulture - Service des Travaux publics, au Symposium national sur les parcs et espaces verts organisé par la Fondation Collectivités en fleurs, qui aura lieu à Vaughan, Ontario, du 30 septembre au 2 octobre 2009.
- 20.03 Émission d'obligations pour un montant de 3 250 000\$ à être datées du 2 septembre 2009 :
- a) Adjudication en faveur de la soumission la plus avantageuse;
  - b) Modifications de concordance en regard des règlements compris dans l'émission;
  - c) Émission des obligations pour un terme plus court;
- 20.04 Accorder un soutien financier au montant de 7 800 \$ à l'Orchestre Symphonique des Jeunes du West Island.
- 20.05 Accorder un soutien financier au montant de 25 000 \$ à l'organisme Soutien aux Aînés de Pointe-Claire Inc.
- 20.06 Autoriser la radiation d'intérêts – Villa St. Louis.
- 20.07 Acheter un espace de publicité au coût de 100 \$ dans le programme souvenir à l'occasion du 26<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme West Island Black Community Association.
- 20.08 Acheter un espace de publicité au coût de 150 \$ au profit de l'Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels.
- 20.09 Accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'Association Québécoise de Voile Adaptée (AQVA)».
- 20.10 Autoriser la création de nouvelles réserves.
- 20.11 Autoriser qu'une demande d'aide financière soit présentée auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, à être versée à la Ville de Pointe-Claire pour la bibliothèque et que le Chef de division – Bibliothèque, Mme. Céline Laperrière, signe tout document nécessaire, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.
- 20.12 Accorder un soutien financier au montant de 1 000 \$ à l'organisme «La Commission Sportive du Lac St-Louis».
- 20.13 Autoriser la participation de Madame Céline Laperrière, chef de division – Bibliothèque au congrès «Investir le monde numérique», qui aura lieu à Montréal, Québec, du 11 au 14 novembre 2009
- Autoriser la participation de Madame Suzanne Lauzier, chef de section – Services au public et référence – Bibliothèque et Madame Jacynthe Blanchet, chef de section – Services aux enfants, au congrès «Investir le monde numérique», qui aura lieu à Montréal, Québec, le 13 novembre 2009.
- 20.14 Autoriser le Service des finances de procéder avec le règlement pour un montant, n'excédant pas 135 000 \$ selon l'accord intervenu entre la «Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal» et Corporation Cott le 13 juillet 2009 pour l'immeuble sis au 333 avenue Avro, Pointe-Claire et détenu par «La Corporation Cott Canada Inc.».
- 20.15 Approuver la liste des comptes à payer.

- 20.16 Accorder un soutien financier au montant de 10 000 \$ à l'Association des terrains de jeux et loisirs du Village de Pointe-Claire, représentant le deuxième versement de leur subvention annuelle pour la saison 2009.
- 20.17 Approuver le remboursement de la dépense, au montant de 9 691,34 \$ encourue par le maire M. Bill McMurchie.
- 20.18 Autoriser le Directeur des travaux public d'agir et de représenter la Ville de Pointe-Claire pour signer le permis d'occupation entre le Ministère des transports et la Ville de Pointe-Claire pour un partie des lots 51-8 partie, 50-122 partie and 51 partie.

### **30 – Contrat**

- 30.01 Octroyer un contrat pour des services professionnels d'architectes et d'ingénieurs relatif aux travaux d'agrandissement du poste de police - quartier #5 à la firme «Héloïse Thibodeau, Architecte» pour un montant de 78 899,63\$ (appel d'offres IG90004).
- 30.02 Octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette neuve à cabine régulière de marque Chevrolet Silverado 1500, année 2009 à la firme «Denis Breton Chevrolet Ltée» pour un montant de 27 146,44\$ (appel d'offres IT90004).
- 30.03 Octroyer un contrat pour la fourniture de travaux d'arboriculture (élagage systématique et ponctuel) – été 2009 à la firme «Services d'arbres Primeau inc.» pour un montant de 63 280,49 \$ (appel d'offres IH90008).
- 30.04 Rejeter les soumissions reçues suite à l'appel d'offres no. PA90000 pour la mise en place d'un réseau de fibres optiques.
- 30.05 Approuver l'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre Local de Développement de l'Ouest-de-l'Île.
- 30.06 Rejeter les soumissions reçues suite à l'appel d'offres no. IT90006 pour la fourniture et réparation des clôtures sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.
- 30.07 Octroyer un contrat pour la fourniture et programmation des contrôleurs de feux de circulation sur le boulevard St-Jean à la firme «Électromega Ltée» pour un montant de 40 596,62 \$ (appel d'offres IG90008).

### **40 – Toponymie**

- 40.01 Redésigner l'avenue Hervey en faveur de l'avenue Fairview.

### **50 – Ressources humaines**

- 50.01 Approuver la liste des changements au personnel pour le mois de juin 2009.
- 50.02 De procéder à des nominations temporaires et permanentes pour des postes à l'Usine de traitement de l'eau.
- 50.03 Approuver un contrat à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et Madame Lucie Tousignant.
- 50.04 Approuver la nomination temporaire en vue d'une permanence de Monsieur David Bédard au poste de Chef de section adjoint – Plongeon pour le Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en vigueur le 9 mars 2009.
- 50.05 Autoriser l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire à une mutuelle de performance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **60 – Varia**

### **70 – Levée de la séance**